

## Baisse continue des ouvertures de places de crèches : Investissons dans la Petite Enfance, pour toutes les familles

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 28 mars 2018

Pour la **quatrième année** consécutive, **les ouvertures de places de crèche chutent** en France, dépassant **à peine 13 000 places**.

Création de places en EAJE	2013	2014	2015	2016	2017 P	Total
Nombre de places créées en crèches (à la PSU)	13 700	14 700	12 500	7 700	8 617	57 217
Nombre de places créées en micro-crèches (à la PAJE)	3 200	4 600	4 900	5 700	4 589	22 989
<b>Total brut</b>	<b>16 900</b>	<b>19 300</b>	<b>17 400</b>	<b>13 400</b>	<b>13 206</b>	<b>80 206</b>
<i>Croissance des créations brutes</i>	-	14,20%	-9,84%	-22,99%	-1,45%	
Nombre de places détruites en EAJE	5 000	5 600	4 900	5 600	3 590	24 690
<b>Total net</b>	<b>11 900</b>	<b>13 700</b>	<b>12 500</b>	<b>7 800</b>	<b>9 616</b>	<b>55 516</b>
<i>Croissance des créations nettes</i>	-	15,13%	-8,76%	-37,60%	23,28%	

Tableau FFEC : Sources CNAF – données 2017 provisoires

En 2017, la France a aussi connu sa **troisième année consécutive de recul des naissances** : à 767 000 nouveaux-nés, son plus bas niveau depuis 20 ans. Selon l'INED<sup>1</sup>, « Des chercheurs ont fait le constat qu'il y a un lien entre les taux de natalité et les politiques de conciliation travail-famille »

**Les entreprises de crèches, qui portent 80% des créations de places, demandent une politique ambitieuse de création de places, pour toutes les familles.**

Avec **436 000 places de crèches**, la France ne peut pas accueillir les **2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans** et, tous modes d'accueil confondus, il n'y a que 56 places pour 100 enfants en moyenne<sup>2</sup>.

L'Allemagne, face à la baisse des naissances a créé, avec les entreprises de crèches, 400 000 nouvelles places de crèches entre 2005 et 2018, quand la France peinait à en construire 150 000<sup>3</sup>. Résultat : en 2016, l'Allemagne a enregistré 792 000 naissances, un record depuis 1996 et son objectif de **810 000 places de crèches pour 2 millions d'enfants de moins de 3 ans** en 2018 devrait être atteint.

**La France doit faire le choix de l'investissement dans la Petite Enfance**

Alors que l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales négocient actuellement la future Convention d'Objectif et de Gestion pour les années 2018 à 2022, **les entreprises de crèches**, qui portent la majorité des créations grâce au soutien des employeurs qui réservent des berceaux pour leurs salariés, **demandent** :

<sup>1</sup> Anne Salles, maître de conférences en études germaniques à l'Université Paris IV-Sorbonne et chercheuse associée à l'Institut National des Etudes Démographiques (INED) [https://www.challenges.fr/monde/europe/allemaque-la-natalite-s-ameliore-mais-reste-preoccupante\\_567505](https://www.challenges.fr/monde/europe/allemaque-la-natalite-s-ameliore-mais-reste-preoccupante_567505)

<sup>2</sup> [http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire\\_petite\\_enfance/Accueil-Jeune-Enfant\\_2017-donnees2016.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/Accueil-Jeune-Enfant_2017-donnees2016.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web\\_0.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-56-creche-web_0.pdf)

- la **liberté de construire des places de crèches**, là où des salariés en ont besoin, y compris en dehors des zones prioritaires. S'il est légitime de choisir d'accélérer la croissance des places de crèches dans les zones sous-dotées, cette accélération ne doit pas être au détriment de l'ensemble des autres familles.
- la **simplification des normes de création et de fonctionnement** des établissements d'accueil du jeune enfant et le rétablissement de l'article 26 bis du projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance supprimé par le Sénat.
- une **campagne nationale en faveur des métiers de la Petite Enfance**, cette filière étant créatrice d'emplois qualifiés en CDI et à plein temps et en pénurie grave de personnels.
- **l'extension aux Indépendants du Crédit d'impôt famille** afin qu'ils puissent bénéficier des places de crèches d'entreprises, comme les salariés soutenus par leurs employeurs, et participer ainsi à la création de nouvelles places de crèches.

Il est urgent pour le Gouvernement d'annoncer sa **stratégie pour la Petite Enfance** de la France basée sur **une politique familiale ambitieuse au service de toutes les familles et financée en conséquence**.

Selon le prix Nobel d'économie James Heckman, l'investissement dans la Petite Enfance est **l'investissement éducatif le plus « rentable » pour la société**<sup>4</sup>. En effet, les modes de garde collectifs favorisent le développement des capacités cognitives, d'expression et la confiance en soi des enfants, ce qui contribue à les préparer aux attentes de l'école. Or moins d'échec scolaire, c'est moins de difficultés sur le marché du travail et, donc, un risque de pauvreté à l'âge adulte atténué<sup>5</sup>.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale  
**06 38 54 49 73** [elsahervy@ff-entreprises-creeches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creeches.com)

## Informations sur les Entreprises de Crèches

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **43 entreprises** employant **17 000 salariés** et gérant **1 500 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **41 000 places de crèches** au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Tous les établissements sont **conventionnés par les CAF locales et agréés par les PMI locales**, ils sont d'excellente qualité. Par ailleurs, les **parents paient** dans les établissements **conventionnés PSU exactement le même prix** qu'en crèche municipale ou associative, basé sur le barème de la CNAF issu du Quotient familial. Dans les

---

<sup>4</sup> Travaux cités dans le rapport Terra Nova du 31 mai 2017 « **Investissons dans la Petite Enfance – l'égalité des Chances se joue avant la maternelle** »

<sup>5</sup> <http://www.voxeurop.eu/fr/2017/petite-enfance-5121588>

établissements **conventionnés CMG-PAJE**, les parents paient un **tarif qui ne dépasse pas 10€/heure**, taux maximum fixé par le règlement.

Des entreprises de crèches, moteurs de la création des places de crèche : les **entreprises de crèche ont porté 70% des projets de création de places subventionnées en 2016** ; les communes n'en ont porté que 7% alors qu'elles portaient 54% en 2000

Plus de 16% des places de crèches aujourd'hui gérées par des entreprises de crèches  
Les **entreprises de crèches représentent 16,25% des 436 400 places de crèche** au 31 décembre 2016.

- 38 200 places de crèches PSU, hors micro-crèches, soit 8,75% des 436 400 places d'accueil en EAJE
- Les micro-crèches, gérées en quasi-totalité par les entreprises, représentent 32 600 places soit 7,5% des 436 400 places d'accueil en EAJE.

Les entreprises de crèches, 24 000 emplois qualifiés.

De manière globale, il faut **1 salarié pour 3 berceaux**. Avec plus de 70 000 berceaux gérés par le secteur privé marchand, il s'agit de plus de **23 600 salariés directs**. Ces salariés sont en CDI, qualifiés (le travail auprès des enfants étant réservé à du personnel diplômé ou qualifié) et pérennes.

### **Les entreprises de crèches contribuent au rééquilibrage territorial de l'offre**

Grâce au développement des offres de places aux salariés d'entreprises en réseau (le salarié choisit alors la crèche la plus proche du domicile ou du travail de l'un des deux parents), **les entreprises de crèches s'implantent plus régulièrement en dehors des zones d'activité économique et au plus proche des domiciles**. Cette approche a permis une réelle démocratisation de la crèche inter-entreprises, rendant les places en crèches accessibles à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Les établissements accueillent des enfants de salariés de grands groupes comme de PME et TPE.

Permettre l'accès aux crèches inter-entreprises à toutes les entreprises a permis d'accélérer la création de crèches inter-entreprises sur tout le territoire, notamment dans des communes qui n'avaient pas les moyens de créer une crèche municipale. Cela contribue à un **rééquilibrage territorial de l'offre**.